



Résultats d'essais DEKALB 2017 en Dordogne (24) SAINT MEARD DE GURCON MOYENNE DE L'ESSAI



Rendement 98,1 Q/HA	Humidité récolte 18,1 % H₂O
--------------------------------------	---

Conditions culturales	
Date de semis	11/04/2017
Date de récolte	27/09/2017
Densité de semis	86000
Ecartement des rangs (cm)	75
Irrigation	Non
Type de sol	Argileux
Précédent cultural	Blé

Variétés	Groupe de précocité	Humidité récolte (% H ₂ O)	Rendement aux normes (q/ha)*	Rendement économique (€/ha)*
DKC3939	Précoce (G1)	17,5	103,5	1449
DKC3050	Précoce (G1)	17,4	99,2	1388
DKC4652	Demi-précoce à demi-tardif (G3)	18,2	106,5	1385
DKC4162	Demi-précoce (G2)	18,6	103,0	1323
T232	Précoce (G1)	17,4	94,3	1320
DKC3978	Demi-précoce (G2)	18,1	100,6	1309
T231	Précoce (G1)	17,9	94,0	1238
T475	Demi-précoce à demi-tardif (G3)	17,6	93,2	1227
T343	Demi-précoce (G2)	19,8	97,0	1214
DKC4569	Demi-précoce à demi-tardif (G3)	18,2	93,2	1212
DKC4069	Demi-précoce (G2)	18,8	94,0	1207

*Le rendement est ramené aux normes à 15.5% d'humidité. Le rendement économique tient compte des frais de séchage selon barème, avec un cours du maïs à 140€/T.

DEKALB® est une marque déposée de Monsanto Technology LLC. Les résultats individuels peuvent varier et la performance peut varier d'un lieu à l'autre et d'une année à l'autre. Ce résultat peut ne pas être un indicateur des résultats que vous pouvez obtenir, car les conditions locales, le type de sol et les conditions météo peuvent varier. Les producteurs devraient évaluer les données de plusieurs lieux et années lorsque cela est possible. Toutes les informations concernant les produits/varieties données oralement ou par écrit par Monsanto ou ses employés ou agents, y compris les informations contenues dans ce tableau, sont données de bonne foi, mais ne doivent pas être considérées comme une déclaration ou une garantie de Monsanto quant à la performance ou l'adaptabilité de ces produits/varieties, qui peuvent dépendre des conditions climatiques locales et d'autres facteurs. Monsanto n'assume aucune responsabilité pour de telles informations. Cette information ne doit pas faire partie d'un contrat avec Monsanto, sauf indication contraire par écrit.



Résultats d'essais DEKALB 2017 en Dordogne (24) BEAUPOUYET MOYENNE DE L'ESSAI



Rendement 164,5 Q/HA	Humidité récolte 25,4 % H₂O
---------------------------------------	---

Conditions culturales	
Date de semis	13/04/2017
Date de récolte	14/10/2017
Densité de semis	83000
Ecartement des rangs (cm)	80
Irrigation	Oui
Type de sol	Sablo-limoneux
Précédent cultural	Maïs grain

Variétés	Groupe de précocité	Humidité récolte (% H ₂ O)	Rendement aux normes (q/ha)*	Rendement économique (€/ha)*
DKC5562	Tardif (G5)	23,9	174,8	2116
DKC6050	Très tardif (G6)	27,8	174,0	2035
DKC5830	Tardif (G5)	26,3	167,2	1981
DKC5142	Tardif (G5)	21,9	158,4	1950
DKC5530	Tardif (G5)	23,6	159,8	1935
DKC6664	Très tardif (G6)	33,1	171,3	1908
DKC5065	Demi-tardif (G4)	21,3	153,0	1891
DKC5741	Tardif (G5)	25,1	157,5	1883

*Le rendement est ramené aux normes à 15.5% d'humidité. Le rendement économique tient compte des frais de séchage selon barème, avec un cours du maïs à 140€/T.

DEKALB® est une marque déposée de Monsanto Technology LLC. Les résultats individuels peuvent varier et la performance peut varier d'un lieu à l'autre et d'une année à l'autre. Ce résultat peut ne pas être un indicateur des résultats que vous pouvez obtenir, car les conditions locales, le type de sol et les conditions météo peuvent varier. Les producteurs devraient évaluer les données de plusieurs lieux et années lorsque cela est possible. Toutes les informations concernant les produits/varieties données oralement ou par écrit par Monsanto ou ses employés ou agents, y compris les informations contenues dans ce tableau, sont données de bonne foi, mais ne doivent pas être considérées comme une déclaration ou une garantie de Monsanto quant à la performance ou l'adaptabilité de ces produits/varieties, qui peuvent dépendre des conditions climatiques locales et d'autres facteurs. Monsanto n'assume aucune responsabilité pour de telles informations. Cette information ne doit pas faire partie d'un contrat avec Monsanto, sauf indication contraire par écrit.